## Le mot du Maire du 22 juin 2015

Chères Warluisiennes, Chers Warluisiens,

### LA PLACE COMMUNALE:

Comme vous l'avez lu dans le dernier mot du maire nous allons faire quelques travaux sur la place communale.

En effet nous souhaitons continuer à développer le lien social qui existe dans notre village et cette place est un bon endroit pour les échanges.

Loin d'être une transformation de la place, il s'agit de faire quelques aménagements qui permettront d'avoir des espaces ludiques pour les enfants et des endroits de repos pour les parents.

Bien entendu nous sécuriserons ce lieu en construisant un muret du côté « Route Nationale » semblable à celui qui se trouve rue de l'Eglise.

Vous trouverez en pièce jointe le plan de l'aménagement de la place tel que nous le prévoyons. Afin de sécuriser l'ensemble au mieux nous faisons appel à l'ADTO. Nous souhaitons que ces aménagements « BIEN VIVRE ENSEMBLE A WARLUIS » soient bénéfiques et qu'ils ne soient pas dégradés par du vandalisme.

Le conseil municipal et moi-même sommes à votre disposition pour vous apporter toutes les informations dont vous auriez besoin.

#### LA BOULANGERIE:

M.CARON, notre boulanger actuel, a décidé de céder son affaire. J'ai rencontré les nouveaux propriétaires de la Boulangerie : M. et Mme LEGUAY. Ils sont jeunes et M. LEGUAY exerce cette profession depuis quelques années. Dans leurs projets ils m'ont aussi parlé de leur intention d'ouvrir la boulangerie le dimanche matin. Je pense que cela fera plaisir à beaucoup d'entre vous.

## **INCIVILITE:**

J'ai entendu certains habitants se plaindre de gestes d'incivilité ou de dégradation commis à leur endroit (pneu crevé, feu de broussailles).

Je trouve que ces comportements sont regrettables et nuisent au bien vivre ensemble. Je pense qu'une explication vaut mieux que des agissements qui cristallisent les mécontentements des uns et des autres.

Pour les feux je vous rappelle que par arrêté préfectoral les feux de broussailles sont interdits. Je vous demande de respecter cet arrêté, de plus la période actuelle est très sèche.

# Informations diverses:

Rappel: Le feu d'artifice aura lieu le 14 juillet à la tombée de la nuit (vers 23h00) et se tiendra rue des Bruyères (en face des tennis). Rendez-vous à la mairie vers 21h30 pour la distribution des lampions aux plus jeunes et des bracelets lumineux.

La mairie sera fermée les samedi matin en juillet et août.

Christophe de Ponton d'Amécourt,

Maire de WARLUIS.